

N°159
février 2014
profil
magazine
VILLE
BUREAU DE VOTE N°
D'OULLINS
ÉLECTIONS :
Exercez votre droit
p.5
Rythmes scolaires
-
Organisation de la réforme
p.9
Environnement
-
Bois de Sanzy : ça avance
p.11
Ville d'Oullins
www.ville-oullins.fr

ARRÊT SUR IMAGES



Belle année 2014 !

Le gymnase Maurice Herzog a fait le plein le 16 janvier, à l'occasion du renouvellement des vœux du Conseil municipal à la population. Music'85 a proposé une animation musicale, puis, après le discours officiel, Oullinois et élus ont pu échanger autour d'un cocktail.



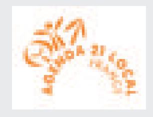
À la découverte de l'école Jules Ferry

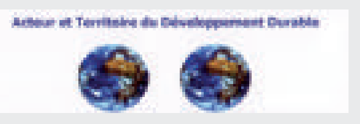
Le 11 janvier, les Oullinois ont pu découvrir la première phase de travaux réalisés à l'école Jules Ferry. Ils ont ainsi déambulé dans le nouveau bâtiment qui accueillera les classes primaires. La modernité et l'esthétisme des nouveaux locaux ont ravi petits et grands, venus très nombreux voir le nouveau visage de l'établissement scolaire.

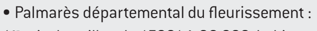
Profil n°159,
février 2014

Sommaire

Parution mensuelle, 11 numéros par an
Imprimé sur papier 100 % recyclé non traité
-
Directeur de la publication François-Noël Buffet
Rédactrice en chef Elisabeth Corino
Rédaction Marine Chazal, service communication
Photos Mathias Ridde, Thierry Chassepoux
Mise en page Marine Chazal, Loïc Giron, service communication
Maquette Anatome
Régie publicitaire Service communication
Impression Brailly
Distribution Publi Services
Tirage 14 000 exemplaires
-
Profil est distribué dans toutes les boîtes aux lettres de la ville.
Si vous ne le recevez pas, merci de le signaler au service communication au 04 72 39 73 79









• Palmarès départemental du fleurissement :
1er prix des villes de 15001 à 30 000 habitants

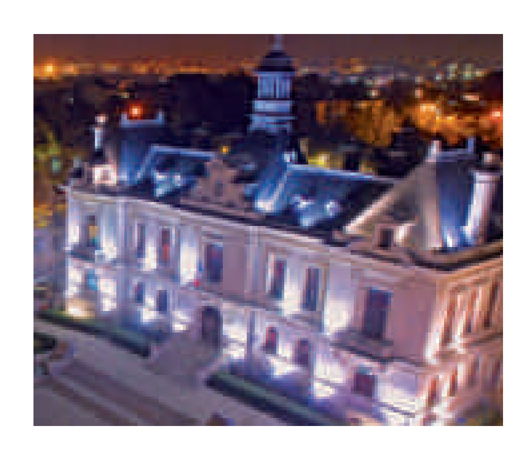
• Ville euro-citoyenne



Droit de vote

•••

"Voter est un droit, c'est aussi un devoir civique." Voici la mention qui figure sur la carte électorale que vous possédez ou que vous allez recevoir pour la première fois cette année si vous venez d'avoir 18 ans.



Le droit de vote est un des droits civiques de base dans une démocratie. Il vous permet, ainsi qu'à tous les citoyens français, et à ceux de l'Union européenne sous certaines conditions, de choisir les élus de la République.

Il faut se rappeler que cela n'a pas toujours été le cas. En France, les hommes n'ont acquis ce droit de façon définitive qu'à partir de 1848 au prix d'une révolution qui a donné naissance à la République. Les femmes ont dû attendre l'année 1944 pour jouir de ce même droit.

Pourtant, l'abstention a été de 43% au premier tour des élections législatives de 2012. Exception faite de l'élection présidentielle et dans une moindre mesure des élections municipales, elle atteint au fil des scrutins un niveau inquiétant. Elle était déjà en moyenne de 40% aux législatives de 2007. Celle des cantonales est passée de 40% en 2008 à 55% en 2011. Elle a culminé à 59% aux européennes de 2009 et dépassé 50% aux régionales de 2010. Il vous appartient de stopper ce phénomène de désertion civique.

C'est pourquoi je souhaitais vous rappeler à quel point il est important de vous prévaloir de ce droit et de l'utiliser chaque fois que vous serez appelé aux urnes, comme cela sera le cas les 23 et 30 mars prochains pour les élections municipales.

Bien que voter soit une démarche individuelle et personnelle, cela n'en constitue pas moins un acte qui crée notre communauté citoyenne et politique, qui lie les citoyens entre eux, aussi divers et opposés soient-ils, qui les lie à leurs représentants et, réciproquement, qui fonde l'autorité de la collectivité et de ses élus, qui assoie la légitimité du pouvoir.

Rendez-vous les 23 et 30 mars prochains dans votre bureau de vote pour accomplir votre devoir de citoyen ! •

le mandat EN ACTION...

Inauguration du restaurant municipal « Au goût du jour »

09/2012







09/2012

Un nouveau self pour l'école du Golf

La Ville décroche le label Agenda21 local

01/2013





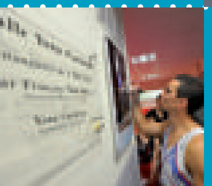
03/2013

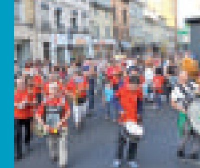
TOP : clôture du débat public



Baptême de la salle de gymnastique Yann Cucherat

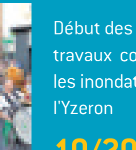
05/2013





09/2013

La Grande rue inaugurée



Début des travaux contre les inondations de l'Yzeron

10/2013





12/2013

Mise en service de la ligne B du métro entre Gerland et Oullins



Conseil municipal du 6 février

Ordre du jour (extraits)

> Bourse Initiatives Jeunes

La Ville d'Oullins a créé une "Bourse Initiatives Jeunes - Talents d'Or" visant à soutenir, au travers des initiatives et projets, l'apprentissage de la citoyenneté, la consolidation de l'estime de soi et le développement d'aptitudes sociales. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer 500 € pour un projet humanitaire au Cameroun porté par le groupe des "Compères" composé de cinq jeunes Compagnons des Scouts et Guides de France d'Oullins. Ce projet vise à contribuer à l'aménagement de bâtiments sanitaires au Cameroun et à développer une action de prévention du VIH auprès des enfants et des jeunes de la localité de Bangandté.

> Subvention exceptionnelle

14 élèves du collège Brossolette participent à un atelier théâtre encadré par une comédienne professionnelle de la Compagnie Imaginaire Théâtre, et par un professeur de français. Le collège propose aux enfants et à leurs parents de participer à un "Parcours Molière" en fin d'année scolaire : accueil par des comédiens et visite de la Comédie Française, découverte des lieux de vie de Molière dans le quartier du Palais Royal et pique-nique au Carrousel du Louvre, découverte d'un spectacle de la Comédie Française. La Ville propose d'attribuer une subvention exceptionnelle de 700 € au Collège Brossolette.

> Jardins familiaux

Le projet de parc naturel du bois de Sanzy intègre la création de jardins familiaux. Ils sont financés et installés par la Ville. Ce sont 15 parcelles de 50 m² qui seront attribuées aux Oullinois qui en feront la demande. Chaque jardinier devra s'acquitter d'une cotisation annuelle l'engageant sur une année civile. Étant donné que les jardins ne seront disponibles qu'à compter d'avril, il est proposé que la cotisation pour 2014 s'élève à 20 €. Pour les années suivantes, la cotisation annuelle sera de 30 €.

> Nouveau nom de rue

Dans le cadre de l'arrivée du métro à Oullins, de nouvelles voies ont été créées. Compte tenu de la prochaine fermeture du passage à niveau rue Pierre Sémard, il a été réalisé une voie qui reliera l'avenue du Rhône à la rue Pierre Sémard. En raison de sa proximité avec l'ancienne gare et de son tracé en parallèle, il est proposé de la nommer "rue de la Gare".

> Rémunération

Le salaire minimum de croissance (Smic) est revalorisé de 1,1 % depuis le 1er janvier 2014 et son nouveau montant horaire est de 9,53 € bruts. Le taux de l'heure de surveillance pour les personnes étrangères à l'enseignement était fixé par délibération à 9,50 € bruts. Il est donc proposé d'appliquer à compter du 1er janvier 2014, la valeur du Smic (9,53 €) et de revaloriser ce montant en fonction des évolutions réglementaires du Smic

MANDAT 2008 - 2014 *

nombre de commissions	89	nombre d'heures des séances des conseils municipaux	99h38
nombre de conseils municipaux	42	nombre de questions diverses	44
nombre de délibérations	728	nombre de vœux	13

Délibérations votées à la majorité : 83

Délibérations votées à l'unanimité : 645

* Ce schéma ne tient pas compte des chiffres relatifs au Conseil municipal du 6 février 2014.

QUESTIONS / RÉPONSES

> numéro vert 0800 013 477
> contact@ville-oullins.fr

Circulation

Depuis la mise en service du métro, les bus TCL circulant bd Émile Zola en direction de la gare sont bloqués dans un bouchon quasi permanent du Pont Blanc au Pont d'Oullins généré sans doute par le "tourne à gauche" des cars venant de la gare pour prendre la Grande rue...

Nous transmettons votre message aux TCL et au Grand Lyon qui vont régulièrement adapter les feux en fonction des remontées des usagers.

Subventions

Dans le magazine "Profil" du mois de janvier (...), il est précisé qu'1 925 000€ sont alloués aux associations, ce qui correspond à 5,33 € pour 100 € dépensés. Par curiosité, pouvez-vous me dire quelles sont les associations concernées et quels sont les critères pour être subventionné ?

L'attribution d'une subvention fait l'objet d'une publicité fixée par la loi donc cette information est accessible à tous les Oullinois. Vous pouvez ainsi consulter l'ensemble des subventions qui ont été attribuées en 2013 aux associations sur le Recueil des actes administratifs n°47 de février 2013 (il est téléchargeable sur notre site Internet à la rubrique Action Municipale / Conseil municipal / Recueil des actes administratifs). Les subventions 2014 seront votées lors du Conseil Municipal de février 2014 : le recueil sera mis en ligne comme celui de 2013. Les critères d'attribution : l'objet social de l'association ainsi que les projets doivent s'inscrire dans le cadre de l'intérêt général et de l'intérêt local. Chaque association qui sollicite une subvention municipale a déposé un dossier complet relatant son activité et ses projets.



ÉLECTIONS : EXERCEZ VOTRE DROIT

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars prochains. Tous les électeurs inscrits sur les listes sont invités à se rendre aux urnes. Vous élirez conjointement les élus municipaux et communautaires.

Une étape importante pour la vie de la commune, et les six années à venir. Découvrez les coulisses de cet événement.

Un droit... un devoir

Exercer votre droit de vote est d'une grande importance. Les élections municipales vous permettent d'exprimer vos opinions et vos besoins, ce qui a trait à votre qualité de vie. Les élus municipaux assument un grand nombre de responsabilités dans notre commune. Le conseil municipal intervient dans plusieurs domaines qui influencent directement votre vie quotidienne, tels que :

- le développement économique ;
- l'environnement ;
- la petite enfance et la jeunesse ;
- la vie culturelle…

Les élus, réunis en conseil municipal, représentent la population. Ils prennent les décisions sur les orientations et les priorités d'action de la municipalité et en administrent les affaires. Le rôle du conseil municipal est de s'assurer que les services offerts par la municipalité répondent aux besoins de la population.

L'action de voter met le citoyen en contact direct avec le processus politique. Par ce geste, vous choisissez une équipe qui, pendant six ans, travaillera pour la commune, en faveur des citoyens que vous êtes. Participer à une élection et donc donner votre point de vue, c'est faire entendre votre voix et contribuer ainsi à la vie démocratique de notre Ville.

Découvrez au fil du dossier comment se passent les élections à Oullins. De l'organisation des bureaux de vote au dépouillement, en passant par le déroulement du scrutin... l'envers du décor vous est dévoilé.

Les élections 2014 revêtent par ailleurs un double enjeu. En effet, pour la première fois vous n'élirez pas seulement une liste pour les élections municipales, mais vous voterez également pour les conseillers communautaires, c'est-à-dire ceux qui vous représenteront au Grand Lyon, qui deviendra la Métropole en 2015.

Enfin, l'histoire des élections est pleine d'anecdotes, nous vous proposons d'en découvrir quelques unes ! ●

DOSSIER



Municipales : comment ça se passe à Oullins ?

Oullins est divisée, par arrêté préfectoral, en 20 bureaux, qui peuvent accueillir chacun approximativement 1 000 électeurs. Vous avez un bureau de vote attribué selon votre adresse (le numéro est indiqué sur votre carte électorale).
Chaque bureau est composé d'un président, de deux assesseurs et d'un secrétaire. Le président ainsi qu'un assesseur doivent être présents pendant toute la durée du scrutin.

À Oullins, les bureaux ouvrent de 8 heures à 19h. Avant que le scrutin ne soit ouvert, les bulletins de vote des candidats sont disposés sur une table appelée "table de décharge". Le président du bureau de vote constate officiellement l'heure d'ouverture du scrutin. Les électeurs peuvent, s'ils le souhaitent, demander à participer au dépouillement, en s'adressant au président ou à l'assesseur du bureau dans lequel ils votent.

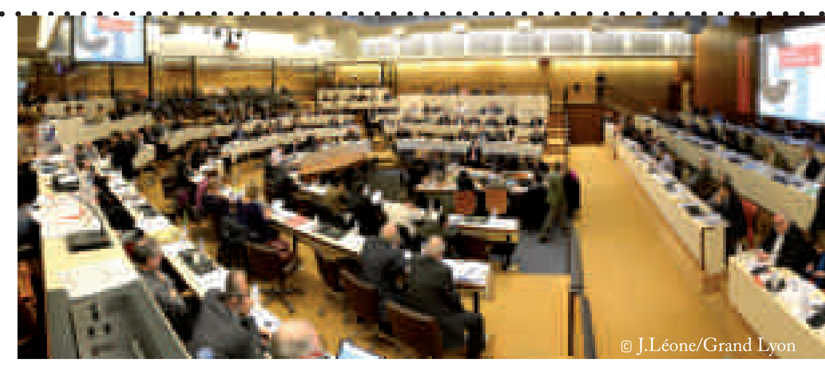
Après la clôture du scrutin, constatée par le président du bureau et portée sur le procès-verbal des opérations électorales, les membres du bureau signent la liste d'émargement et procèdent aux opérations de dépouillement.
Dans chaque bureau, il peut y avoir autant de tables de dépouillement que d'isoloirs (un isoloir pour 300 personnes). Quatre personnes s'installent autour de chaque table, afin de dépouiller les bulletins par centaines : l'une ouvre les enveloppes, la deuxième annonce quelle liste est inscrite sur le bulletin et les deux autres personnes comptent les bulletins. Une fois tous les bulletins décomptés, le bureau arrête alors le nombre de suffrages exprimés, le nombre des suffrages blancs et nuls et le nombre de suffrages obtenus par chaque candidat ou chaque liste. Le secrétaire du bureau rédige le procès-verbal.
Enfin, le président du bureau de vote proclame les résultats et les fait afficher dans la salle de vote. Cette proclamation ne clôt pas nécessairement le "moment" du vote. En effet, un candidat ou un électeur peut saisir, dans un délai très bref, le juge de l'élection afin de faire constater une fraude dans les opérations de vote.

Attention ! Le bureau de vote n'est pas un endroit ouvert à tous et seuls peuvent y pénétrer : les électeurs inscrits sur les listes électorales du bureau ; les délégués des candidats ou des listes ; les membres et délégués des commissions de contrôle des opérations de vote ; les délégués du Conseil constitutionnel pour les scrutins relevant de son contrôle (référendum, élection du Président de la République).

En cas de problème le jour du scrutin, vous pouvez vous rendre au bureau centralisateur qui se situe à l'Hôtel de Ville ●

Élections 2014 : ce qui change

Depuis les élections de 2008, il y a du changement. En plus de voter pour une liste municipale, vous élirez également une liste de conseillers qui siégeront à la Métropole lyonnaise.


© J.Léone/Grand Lyon

Le Grand Lyon deviendra La Métropole de Lyon le 1er janvier 2015

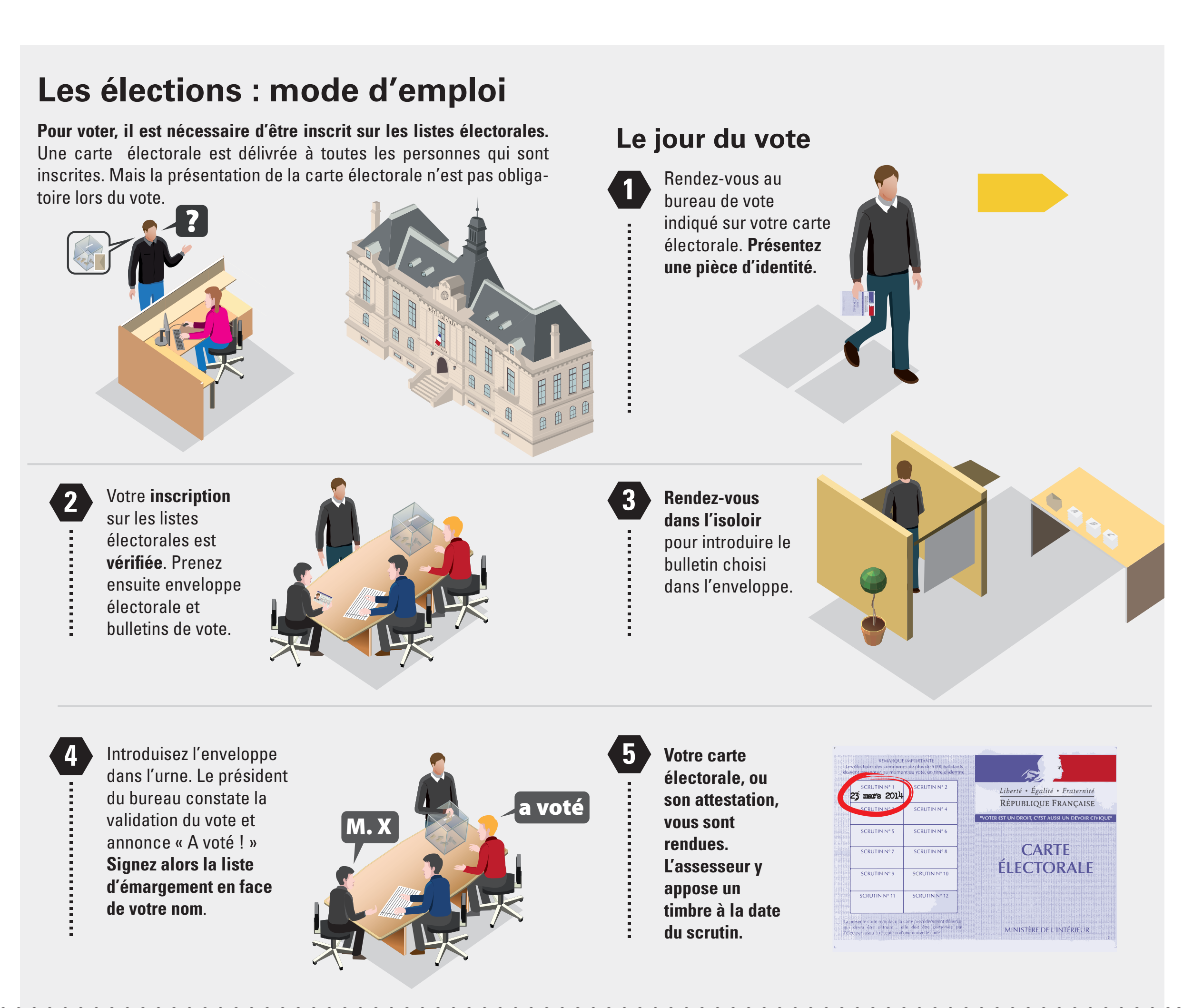
Les conseillers municipaux sont élus, comme avant, au scrutin de liste bloquée. Vous votez en faveur d'une liste que vous ne pouvez pas modifier. Si vous le faites, votre bulletin de vote sera nul.

Vous élirez également les conseillers communautaires qui représenteront Oullins au sein du Grand Lyon, qui deviendra la Métropole lyonnaise en 2015. La liste est également bloquée (non-modifiable). Concrètement, au moment du vote, vous aurez un seul bulletin de vote de format A4 (21 x 29,7cm), sur lequel figurent : côté gauche la liste des conseillers municipaux, et côté droit la liste des conseillers communautaires. Les candidats au siège de conseiller communautaire sont obligatoirement issus de la liste des candidats au conseil municipal. Vous ne votez qu'une fois et pour ces deux listes que vous ne pouvez pas séparer.

La Métropole mise en place le 1er janvier 2015

La Métropole de Lyon aura comme territoire celui de l'actuel Grand Lyon. Elle sera une collectivité locale à part entière, reprenant les compétences du Grand Lyon et du Conseil général du Rhône. Les conseillers communautaires élus en 2014 deviendront conseillers métropolitains, et ce jusqu'aux élections municipales de 2020 ●

Retrouvez un dossier spécial Métropole de Lyon sur le site de la Ville
www.ville-oullins.fr



Le saviez-vous?

Droit de vote des femmes

Jusqu'à la première partie du XXè siècle, les différentes élections n'étaient réservées qu'aux hommes. À l'initiative du Général de Gaulle, après la Seconde Guerre mondiale, le droit de vote des femmes entre dans la Constitution française. C'est au cours du mois d'avril 1945, pour les élections municipales, que les mères, sœurs et filles entrent dans l'isoloir pour la première fois… Odette Roux devient alors la première la femme élue maire d'une commune française (Sables-d'Olonne). On rencontre cependant les premiers votes féminins de l'Histoire en Corse, au temps où l'île était sous souveraineté gênoise : les femmes votent en effet au XVIè siècle dans les assemblées locales et leur droit est confirmé par la Constitution de Pascal Paoli, en 1755, puis aboli après l'annexion française.

Les isoloirs ont 100 ans !

C'est en Australie, en 1857, que l'on a utilisé l'isoloir en premier, suivi par la Grande-Bretagne en 1872, la Belgique en 1877 et l'Allemagne en 1903. Il faut attendre la loi de 1913 en France, pour son adoption qui alla de paire avec l'utilisation de l'enveloppe pour y glisser le bulletin de vote.

Une histoire de féminisation…

Jusqu'en 1993, vous aviez en votre possession une "carte d'électeur". À partir du scrutin européen du 12 juin 1994, elle est intitulée "carte électorale". En effet, certaines représentantes de mouvements féministes ont exigé une "carte d'électrice" pour les femmes. L'administration a préféré ce compromis, moins onéreux que deux cartes distinctes.

Abstention, votes blanc et nul

L'abstention consiste à ne pas participer à une élection ou à des opérations de référendum. Le vote blanc consiste pour l'électeur à déposer dans l'urne un bulletin dépourvu de tout nom de candidat. Le vote nul correspond à des bulletins déchirés, annotés ou blancs qui ne sont pas pris en compte dans les résultats de l'élection. Lors du dépouillement les votes blancs et nuls sont comptabilisés. Mais ils n'apparaissent pas dans le résultat officiel où ne sont mentionnés que le nombre des électeurs inscrits, le nombre de votants, les suffrages exprimés (ensemble des bulletins moins les votes blancs et nuls).

La tête de liste pas systématiquement élue maire !

L'organisation communale a été mise en place au moment de la Révolution française. Le maire était alors élu directement par la population. Le 5 avril 1884, la loi sur l'organisation municipale est votée, et le maire est élu par le Conseil municipal. Cela signifie qu'être la tête de la liste gagnante ne signifie donc pas forcément être élu maire ! En effet, c'est le candidat qui aura reçu, au sein du Conseil, la moitié des votes plus un qui est élu ●

EN BREF

Élection du maire

Le futur maire d'Oullins sera élu lors d'un Conseil municipal qui aura obligatoirement lieu le vendredi, samedi ou dimanche suivant la proclamation des résultats des élections.

Nouveaux électeurs

Au 10 janvier 2014, 16 730 citoyens sont inscrits sur les listes électorales. Parmi eux : 1 363 nouveaux inscrits, 9 166 femmes, 7 564 hommes. 243 d'entre eux ont eu 18 ans avant le 31 décembre 2013, et ont été automatiquement enregistrés sur les listes électorales.

Participation active des agents municipaux

Près de 40 agents participeront à l'organisation des élections. En plus de 5 personnes du service des Affaires générales, une trentaine d'agents émanant de tous les services assureront différentes missions : secrétaire de bureau, montage et démontage des bureaux de votes, nettoyage, mise en place des panneaux d'affichage...

Nombre de conseillers municipaux

Il varie selon la commune, de 7 conseillers pour les communes de moins de 1 000 habitants, à 69 pour les villes de plus de 300 000 habitants. À Oullins, ce seront 35 conseillers municipaux qui seront élus.

Quiz !

Testez de façon ludique vos connaissances sur les élections et le fonctionnement de la Ville grâce à un quiz rapide sur www.vie-publique.fr



Vidéoprotection : le déploiement en ordre de marche

L'ensemble des acteurs de la sécurité, les élus et la population ont souhaité trouver une solution pour pérenniser un climat de confiance à Oullins. Ainsi, un système de vidéoprotection a été mis en place. En 2011, 11 caméras ont été installées. Ce dispositif sera complété en février par 18 caméras supplémentaires, dont 16 filmeront à 360° :
- au rond-point du boulevard du Général de Gaulle ;
- dans la rue de la Glacière ;
- au square du 8 mai 1945 ;
- dans la rue Fernand Forest ;
- dans la rue de la Bussière, angle rue Lafayette ;
- au parking de la Rotonde ;
- rue Narcisse Bertholey, au niveau de la place Arlès-Dufour ;
- dans la Grande rue, en face du square de la Résistance ;
- sur l'avenue Jean-Jaurès, angle rue Louis Normand ;
- sur l'avenue Edmond Locard ;
- dans la rue Louis Aulagne, angle rue Auguste Blanqui ;
- dans la rue Charton ;
- sur la place de Lattre de Tassigny ;
- en haut du boulevard de l'Europe ;
- sur le boulevard de l'Europe, angle du chemin de Montmein ;
- dans la rue de la Sarra ;

Deux autres caméras fixes seront installées dans la Grande rue : à la sortie sud (en amont de la rue Léon Bourgeois) et à l'entrée nord (face au square du 11 novembre 1918).

La première phase de ce déploiement avait coûté 300 000 €, dont une subvention de l'État de 127 000 €. Pour la pause de ces 18 caméras supplémentaires, le coût prévisionnel est estimé à 373 000 €, et l'État devrait verser une subvention de 100 000 €.

En cas d'enquête, les services de police ou de gendarmerie, et à la condition qu'il y ait dépôt de plainte de victimes, la Ville transmet ses enregistrements. Ce système a contribué à résoudre plus d'un tiers des infractions commises sur la commune depuis 2012 ●

Yzeron

Le chantier s'installe

Les entreprises sélectionnées par le SAGYRC pour réaliser les aménagements de lutte contre les inondations et de restauration de la rivière s'installent progressivement à Oullins. L'heure est aux derniers préparatifs pour un démarrage des travaux en mars.



Mesures et travaux préparatoires…

L'important chantier de l'Yzeron nécessite des travaux préalables, pour libérer les emprises nécessaires à la réalisation des aménagements. Après les déviations de réseaux et la coupe des platanes boulevard de l'Yzeron, la végétation située en rive gauche de la rivière sera supprimée à partir du 10 février (principalement des petits sujets et 5 peupliers au niveau de la piscine). Cette intervention de deux à trois semaines sera précédée d'un diagnostic écologique de la Fédération Rhône-Alpes de protection de la nature, pour limiter l'impact sur la faune éventuellement présente. Les entreprises, qui procèdent actuellement aux dernières mesures (relevés topographiques), réaliseront courant février des sondages au niveau du square Léon Blum et d'Intermarché.

Installation de chantier

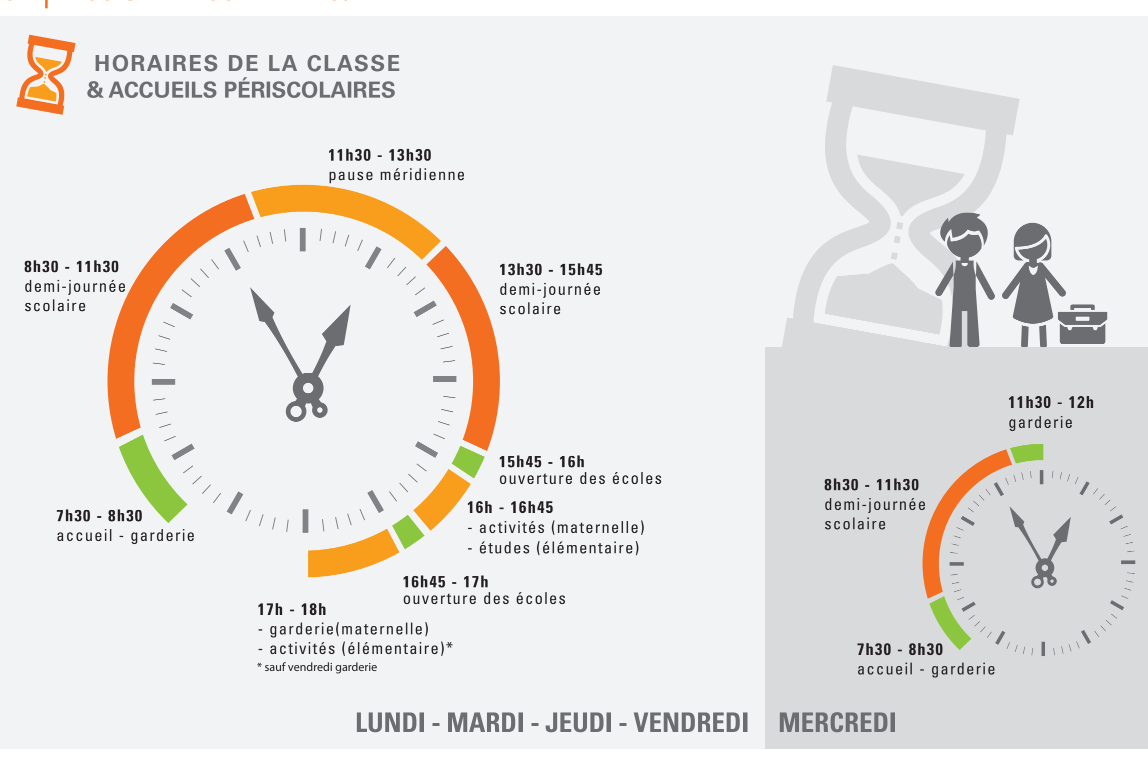
Si la circulation sur le boulevard Émile Zola ne sera pas impactée par le chantier (ou uniquement de manière très ponctuelle), le boulevard de l'Yzeron sera en revanche mis en sens unique pendant toute la durée des travaux (dans le sens Monument aux morts/pont Blanc) et le stationnement sera nécessairement supprimé.

Premiers coups de pelle !

Cinq entreprises et une trentaine d'ouvriers seront présents sur le site aux temps forts du chantier. Pour permettre le travail concomitant de tous ces acteurs, les interventions seront réparties sur l'ensemble du linéaire du cours d'eau. Les travaux de terrassement commenceront en mars. Les passerelles Lionel Terray et celle du parc Chabrières seront remplacées, selon un planning permettant d'assurer la continuité du franchissement de l'Yzeron. Celle du parc sera déposée au début du printemps ●

Organisation de la réforme des rythmes scolaires à Oullins

Après plusieurs mois de concertation, la Ville d'Oullins appliquera la réforme des rythmes scolaires à la rentrée de septembre 2014. Découvrez l'organisation mise en place sur la commune.



Concertation menée par la Ville

Un travail de concertation est mené depuis janvier 2013 avec les différents acteurs éducatifs. L'Inspecteur d'Éducation nationale de circonscription, les directeurs d'écoles, les fédérations et associations de parents d'élèves, les enseignants et les parents ont été sollicités à travers des réunions, rencontres ou questionnaires.

Choix retenus

Les informations recueillies et les échanges menés lors de la concertation permettent de proposer une organisation la plus satisfaisante possible pour les enfants. Les horaires de classe seront donc :
- lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-11h30 et 13h30-15h45,
- mercredi : 8h30-11h30.

Ce choix permet notamment de proposer une régularité des horaires du matin sur toute la semaine, et de maintenir la même pause méridienne qu'actuellement.

Accueils périscolaires

Les enfants seront toujours accueillis à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h le soir. Le mercredi, un accueil sera organisé jusqu'à midi (garderie de 11h30 à 12h) en maternelle et en élémentaire.

Pour les sections maternelles (en plus des garderies habituelles) :
- de 16h à 16h45 : activités.
- de 16h45 à 17h : possibilité pour les parents de venir chercher leurs enfants.
- de 17h à 18h : garderie.

Pour les sections élémentaires :
- de 16h à 16h45 : étude surveillée.
- de 16h45 à 17h : possibilité pour les parents de venir chercher leurs enfants.
- de 17h à 18h : activités (et garderie le vendredi).

Les activités se dérouleront par cycles de 10 séances. La participation d'un enfant se fera après inscription, en début de cycle ●

Appel à projet : activités périscolaires

Les prochains mois seront mis à profit pour organiser l'accueil périscolaire. On estime que 80 à 100 intervenants seront nécessaires chaque soir pour assurer les différents temps d'encadrement. La Ville lance un appel à candidatures auprès des associations, de prestataires et de toute personne qualifiée pour proposer des activités de qualité permettant aux enfants d'apprendre, se divertir, s'épanouir, s'éveiller et expérimenter de nouvelles pratiques. Les dépôts de candidatures doivent être effectués avant le 15 mars. Toutes les candidatures seront analysées par un comité de pilotage (associant parents d'élèves et directeurs d'écoles) et feront l'objet d'une convention signée avec la Ville. Les premières activités débuteront à partir du 29 septembre 2014. L'appel à projet est téléchargeable sur le site internet ●

Renseignements
Direction des affaires scolaires
04 72 39 73 13
www.ville-oullins.fr

EN BREF

25 514 Oullinois !

Les résultats des enquêtes annuelles de recensement de la population réalisées sur Oullins, de 2009 à 2013, ont été dévoilés par l'INSEE. Ainsi, la population de la ville est aujourd'hui de 25 514 habitants. À noter que l'INSEE procédera désormais à une réactualisation annuelle de ces chiffres, disponibles sur son site internet.

Recensement

Il a lieu dans certains quartiers d'Oullins, jusqu'au 22 février. Il est rappelé que le recensement est obligatoire. Ouvrir une crèche, installer un commerce, construire des logements... autant de projets qui nécessitent une connaissance fine de la population de notre commune. C'est grâce au recensement que son évolution peut être mesurée.

Préinscription scolaire

Vous devez préinscrire dès aujourd'hui votre enfant pour la rentrée scolaire 2014/2015. Les préinscriptions se font au service scolaire, et se clôtureront le 28 février.

Renseignements
Service scolaire
04 72 39 73 13



Les portes de l'école Jules Ferry ouvertes !

Le 3 février, tous les élèves des classes d'élémentaire et d'une classe de maternelle ont intégré les nouveaux bâtiments de l'établissement scolaire. A cette occasion, le nouveau self a également ouvert ses portes.
Le 11 janvier, une matinée "portes ouvertes" était organisée. Après des mois de chantier, le bâtiment qui accueillera à terme les classes d'élémentaire est terminé. Isolation, peintures, revêtements au sol… tout a été repensé et reconstruit.
La première phase a consisté à concevoir l'espace dédié aux classes d'élémentaire. Ainsi ont été créés : 8 classes (dont une Classe d'Intégration Scolaire), 1 local périscolaire, 1 salle d'arts plastiques, 1 salle de restaurant élémentaire en self service, 1 salle de restaurant maternelle et un espace RASED * (un bureau pour le psychologue, une salle de motricité et une salle de réunion).

La deuxième phase des travaux débutera cet été. Le bâtiment qui abritait jusqu'alors les classes d'élémentaire, les préfabriqués du restaurant scolaire et du RASED seront démolis. Les travaux de reconstruction permettront de créer : 3 classes de maternelle et les salles de repos attenantes, 1 salle d'évolution, 1 local périscolaire, un gymnase (avec locaux de rangement et vestiaires), ainsi que 2 blocs sanitaires. Ces nouveaux aménagements devraient être terminés fin 2015 ●

* *dispositif ressource mis en place par le ministère de l'Éducation nationale, contribuant à la politique d'adaptation et d'intégration scolaires.*

Travaux à la gare

Suppression **du passage à niveau**

Le chantier touche à sa fin ! La suppression du passage à niveau est la dernière étape des aménagements réalisés à la gare par Réseau Ferré de France, dans le cadre du pôle multimodal. Elle aura lieu dès ce mois de février. La trémie sous le pont-rail, dénommée aujourd'hui avenue du Rhône, permettra d'accroître considérablement la sécurité des automobilistes et des piétons. Sur le plan de la circulation ferroviaire, la modernisation des équipements existants va fluidifier la circulation et renforcer les dessertes vers Lyon.
Dès la fin février, la rue Pierre Sémard sera fermée à la circulation routière et piétonnière au profit de l'avenue du Rhône. Enfin, au mois d'août, Réseau Ferré de France procédera à la dépose complète des installations et à la condamnation du passage souterrain piéton existant.
Plus de deux années de travaux ont été nécessaires pour réaliser les ouvrages qui ont transformé l'ancienne gare en véritable pôle d'échange multimodal. Les créations de l'avenue du Rhône, la marquise au-dessus des quais et le nouveau bâtiment voyageurs auront été les réalisations marquantes de ce chantier.



Les principales étapes à venir…

Janvier / mi-février : achèvement des travaux de l'avenue du Rhône par le Grand Lyon.
D'ici à fin février :
- basculement des circulations routières et piétonnes de la rue Pierre Sémard sur l'avenue du Rhône,
- installation du chantier fermant l'accès au passage à niveau.

Mi-février à fin février : mise en place des clôtures définitives devant le passage à niveau.
Août 2014 : dépose des barrières et moteurs, et modification de la signalisation ferroviaire ●



Bois de Sanzy : ça avance

Le chantier de réaménagement du bois de Sanzy en un parc naturel a été lancé le 12 novembre dernier. Les travaux ont débuté par le débroussaillage du terrain et l'abattage de haies et d'arbres implantés sur le futur lit du ruisseau. La végétation a été broyée sur site, pour créer du compost, minimisant ainsi la pollution qu'aurait généré leur transport. Puis a eu lieu au mois de janvier le terrassement du terrain et la préparation des fosses de plantation.

Les travaux se poursuivent en février. Le réseau d'alimentation en eau potable pour l'arrosage des futurs jardins familiaux sera élaboré. Un muret en pierres, qui séparera la voie de circulation et le cheminement piétonnier, sera mis en place. Les allées et leurs bordures seront réalisées. Le lit naturel du ruisseau sera reconstitué, le mur de clôture en pierres arasé et une aire de jeux et de pique-nique de 180 m^2 créée. 12 200 vivaces et graminées et 440 arbustes seront plantés au bord du ruisseau. La prairie de 8 800 m^2 sera quant à elle semée. Le mobilier sera installé, ainsi que la passerelle qui permettra d'accéder aux futurs jardins familiaux. 300 mètres de clôture seront disposés autour du bois pour permettre sa fermeture la nuit. Enfin, à partir de mi-février, et pour une durée prévisionnelle d'un mois, des travaux d'enfouissement des réseaux et d'amélioration de l'éclairage public de la voie (y compris éclairage du cheminement piétonnier) seront réalisés. Rappelons que les aménagements devraient être terminés au printemps prochain •

Jardiner sans pesticide, c'est possible

Dans le cadre des objectifs du Contrat de Rivière, une action de sensibilisation sur l'utilisation des pesticides est en cours. Le SAGYRC (Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières) a travaillé avec Naturama (association d'éducation à l'environnement) pour réaliser une enquête auprès de riverains, jardiniers (privés) afin de connaître leurs pratiques quant à l'utilisation de produits phytosanitaires. Naturama a exploité cette enquête sous la forme d'un film qui sera diffusé lors d'une réunion publique le 21 février à 19 heures à la mairie. Cette projection vise à sensibiliser et à débattre avec le public des usages des produits phytosanitaires et des bonnes pratiques qui permettent de s'en passer. La Ville d'Oullins s'est engagée à travers son Agenda 21 à mener des actions de sensibilisation forte à destination des Oullinois : formation et information sur l'aménagement et l'entretien des jardins, sur le jardinage écologique (respectueux du paysage et de la biodiversité)… Principe qu'appliquent les services parcs et jardins de la Ville, en bannissant l'usage des produits phytosanitaires. La collaboration de la Ville à cette action menée par le SAGYRC et Naturama



permet ainsi de sensibiliser les Oullinois sur les conséquences des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement •

Réunion publique le 21 février à 19h, à l'Hôtel de Ville (Hall Raspail)

EN BREF

Appel aux mains vertes !

2014 sera sans nul doute une année verte et durable ! Vous avez envie de jardiner et produire vos propres légumes ? Quelques parcelles sont disponibles au sein du jardin du Golf. La cotisation annuelle est de 40€ par parcelle (30 m²). Vous pouvez déposer votre demande aux Jardiniers du Golf.

Renseignements
Jardiniers du Golf
25 rue Salvador Allende
Mme LOUP
04 78 51 63 97

Rapport d'enquête publique

Le Département du Rhône a révisé son Plan de Prévention et de Gestion des déchets non dangereux, en proposant aux Rhodaniens de participer à l'enquête publique à l'automne 2013. Il tient désormais à la disposition du public le rapport de cette enquête sur son site.

Renseignements
www.rhone.fr



Une Super Halle à Oullins !

Les acteurs de la Super Halle mobilisés pour les travaux

La Super Halle ouvrira ses portes le 15 février, à l'initiative d'acteurs lyonnais de l'alimentation locale et durable. Ce concept permettra de rassembler dans un même lieu un magasin de producteurs (en vente directe), une épicerie de produits biologiques et un espace restauration-traiteur. La Super Halle proposera des produits frais et transformés issus de fermes de la région lyonnaise.

17 fermes sont actuellement associées au magasin de producteurs. Une partie d'entre elles est certifiée en agriculture biologique (Label AB). Toutes les fermes travaillent au maximum en autonomie, en respectant le travail humain. 60% des fermes associées sont de toutes jeunes fermes (moins de trois ans d'activité) : la Super Halle leur permet d'appuyer les projets d'installation et aussi de les soutenir.

La Super Épicerie proposera des produits secs biologiques, ainsi que des références issues des circuits courts et du commerce équitable (la majorité des produits sera disponible en vrac), des produits d'entretien, d'hygiène, de papeterie... Les clients pourront aussi régaler leurs papilles au coin boulangerie et viennoiserie.

La partie restauration-traiteur sera assurée par trois personnes. Elles cuisineront des plats avec les produits de la Halle. Un service de traiteur extérieur (buffets, séminaires...) sera proposé. Un coin buvette permettra aux clients de prendre un verre, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Enfin, une coordinatrice de la Super Halle a été recrutée. Elle veillera à son bon fonctionnement général.

La Super Halle ouvrira ses portes le 15 février de 10h à 17h. À 11h : présentation du fonctionnement du magasin. À partir de 14h : dégustation de fromages des Monts du Lyonnais

Renseignements
La Super Halle
Ouverture du lundi au samedi de 10h à 20h
105 avenue Jean-Jaurès
www.lasuperhalle.fr

Joyeux anniversaire !



Cinq bougies pour Graines de SOL ! En janvier 2009, les communes de Pierre-Bénite et d'Oullins, en lien avec le réseau Lyon Ville de l'Entrepreneuriat, se sont associées avec des entrepreneurs et des salariés accompagnateurs pour créer "Graines de SOL". Le but : soutenir l'entrepreneuriat et le développement économique de proximité. Aujourd'hui, Graines de SOL s'est agrandie, grâce à un partenariat territorial élargi au bassin de vie du Sud-Ouest Lyonnais (les communes de Saint-Genis-Laval et d'Irigny, la communauté de commune du Pays Mornantais et la maison de l'emploi Rhône Sud).

En cinq ans, Graines de SOL a accueilli plus de 1000 porteurs de projet, a créé plus de 70 emplois et 30 entreprises. Cet anniversaire permet de constater la réussite collective, alliant un partenariat public local et la création de richesses entrepreneuriales

EN BREF

Bienvenue !

- Ouverture de la Pizzeria Beyti, au 33 avenue Jean-Jaurès. Le restaurant est ouvert midi et soir.

Renseignements
04 78 46 00 43

- L'invitée beauté est la nouvelle offre de soins esthétiques à domicile, sur rendez-vous. Ce service vous propose de vous offrir bien-être et beauté chez vous, tous les jours !

Renseignements
06 87 20 55 11
www.linviteebeaute.com

Point retrait

Vous pouvez désormais retirer vos courses effectuées sur le site Panier de nos villes (ex-Panier Oullins) à la sortie du métro. Le stand est placé sur l'esplanade, entre la sortie du métro "centre-ville" (escalator) et la Gare SNCF. Le service fonctionne du mardi au vendredi de 16h30 à 19h30. Vous pouvez passer vos commandes jusqu'à 10h pour le jour même (sauf pour les produits du marché qui doivent être commandés la veille avant 18h).

Renseignements
www.panierdenosvilles.com



Scolarité : accompagner les lycéens

En étroite collaboration avec le service jeunesse de la Ville, l'équipe d'éducateurs spécialisés de l'ADSEA 69 a mis en place une aide aux lycéens. Après deux mois d'existence, ce sont huit jeunes Oullinois qui bénéficient de ces ateliers encadrés par deux étudiants : Mélodie (étudiante à l'Institut d'Études Politiques de Lyon) et Younès (étudiant en école préparatoire aux grandes écoles de technicien supérieur). Pour les lycéens, ces temps de travail sont l'occasion d'exprimer leurs demandes, de trouver un accompagnement proposé par des pairs, et de gagner en méthodologie. La formation de ce groupe donne à chacun du courage et une motivation supplémentaire pour étudier. Au-delà du travail, les ateliers leur permettent également de partager des moments de cohésion et de découverte. Une sortie à l'opéra de Lyon a été organisée au mois de janvier pour renforcer la cohésion du groupe.
Les ateliers ont lieu tous les mardis et jeudis de 18h30 à 20h30 dans les locaux du service jeunesse. Il est toujours possible de s'inscrire pour participer ●

Renseignements
Service jeunesse
04 72 39 74 70
ADSEA 69 - Service de prévention spécialisée
04 78 51 79 47

Un projet éducatif
pour Oullins



Un diagnostic enfance jeunesse a été confié par la Ville au Cabinet ENEIS Conseil. Cette démarche vise à recenser les attentes des enfants, des jeunes et des familles oullinoises afin d'élaborer le Projet Éducatif de Territoire (PEDT), avec l'appui de l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. La mise en place de ce projet permettra de répondre collectivement à l'ensemble des enjeux de notre territoire, dans le respect des compétences de chacun.
Le 10 janvier, près de 50 partenaires institutionnels et associatifs du territoire ont ainsi participé à la restitution du diagnostic présenté par le Cabinet ENEIS. Il a été réalisé sur la base d'entretiens et de questionnaires avec les professionnels et d'enquêtes terrain auprès des jeunes et des familles. Le diagnostic pointe les attentes et besoins des 3-25 ans et soulève des enjeux pour le territoire, tout en soulignant ses atouts et les axes d'amélioration. Sur la base de ce diagnostic, des propositions d'actions en direction des enfants, des jeunes et des familles sont formulées avec l'ensemble des acteurs éducatifs locaux. Ces propositions concernent l'ensemble des thématiques qui intéressent l'enfance et la jeunesse : activités périscolaires, loisirs, accompagnement éducatif, santé, insertion professionnelle. Ces propositions permettront d'identifier les axes prioritaires d'action du projet éducatif de territoire qui sera signé par la Ville avec l'Éducation nationale, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales en fin d'année scolaire ●

Chantier jeunes : **inscrivez-vous**

Vous avez 16 ou 17 ans et vous voulez financer un projet individuel ou collectif ? Un chantier jeunes est programmé par la Ville pendant les vacances en partenariat avec "la Maison des Enfants" (institut thérapeutique éducatif et pédagogique). Un groupe mixant des jeunes de la Maison des Enfants et d'autres jeunes de la commune réalisera un colombier. Les pigeons voyageurs, qui y seront accueillis, permettront aux enfants de la Maison des Enfants de communiquer avec d'autres jeunes de Brignais. Le chantier se déroulera du 3 au 7 mars.

Renseignements
Inscriptions jusqu'au 14 février
Service jeunesse
04 72 39 74 70



Top départ pour Connect'Danse !

Depuis deux ans, la Ville et ses partenaires proposent aux Oullinois de participer à une création artistique, dévoilée à la Fête de l'iris. Pour l'édition 2014, Najib Guerfi (artiste associé à la Maison de la Danse) a été choisi pour animer des ateliers qui permettront aux participants de créer la chorégraphie collective "Gaïa, l'autre Terra Mater". Le danseur chorégraphe a lancé l'événement le 18 janvier, en proposant au public de découvrir son univers artistique par la présentation de son spectacle "Tu es moi", en duo avec Farid Azzout. S'en est suivi un temps d'échange avec l'artiste et l'inscription aux ateliers. À l'issue du spectacle, les danseurs ont invité les personnes présentes à apprendre les pas d'un flashmob qui se tiendra dans différents lieux publics de la ville dans les semaines à venir. Un moment convivial partagé par une centaine de personnes !

Les ateliers de danse se déroulent chaque mercredi jusqu'au 23 avril, au gymnase de l'école Jean de la Fontaine. Ils sont gratuits et destinés à toute personne entre 6 et 106 ans (dans la limite des places disponibles). Deux groupes sont constitués : un pour les enfants, et un second pour les adolescents/adultes/seniors. Ils se retrouveront en atelier commun à partir de mars et participeront à deux master-class les 5, 6, 7 mars et les 28, 29, 30 avril. Les répétitions générales auront lieu les 12, 13, 15 et 16 mai. Les représentations publiques se dérouleront les 17 et 18 mai au parc Chabrières, pendant la Fête de l'iris. Vous pouvez suivre l'avancement du projet et toute l'actualité de la Fête de l'iris sur la page Facebook de la Ville (www.facebook.com/Oullins).
Vous pouvez vous inscrire jusqu'au 15 mars, en vous adressant au service culturel ●

Renseignements
Service culturel
04 72 39 73 13

Oull'insolite: **le trio gagnant**

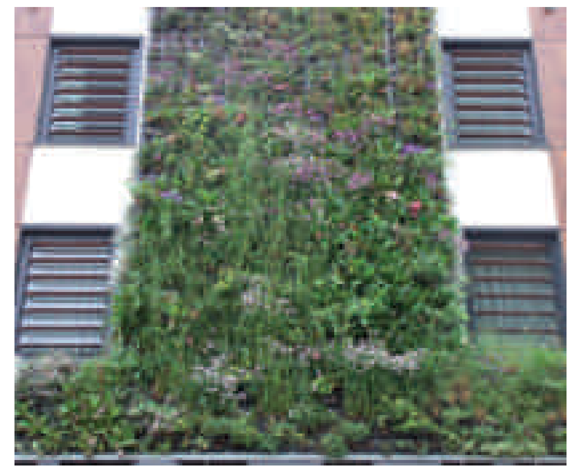
Oull'insolite a été lancé à l'occasion des Journées européennes du patrimoine. Il était proposé aux Oullinois de prendre des photos de la commune, sous un angle insolite, inattendu, permettant de mettre en lumière un détail patrimonial ou environnemental. Une exposition des meilleurs clichés a été organisée à la Mémo. Le trio gagnant a été désigné par les visiteurs. Bravo à ces photographes curieux ! ●



1er : Sylvie Chenet
Les Arcades



2e : Yvette Charles
Une mésange surveille le chantier du métro



3e: Stéphanie Lecoeur
Le Mur végétalisé du Campanile



De jeunes gymnastes prometteurs !

Le 1er tour du Trophée Gymnis a eu lieu ce 26 janvier au gymnase Maurice Herzog.
Organisé par le PLO section trampoline/gymnastique, il a rassemblé 275 gymnastes, âgés de 5 à 10 ans. Pour la plupart d'entre eux, cette compétition était leur première ! Venus de tout le département du Rhône, les enfants ont participé à des mini-enchaînements sur quatre agrès : sol, poutre, saut et barres asymétriques. Wided Cherni a terminé à la 5e place du classement, sur 54.
Pour la catégorie Gymni 5/6 ans, le PLO s'est classé 5e sur 10, avec à la 13e place sur 56 Louise Alliouche.

Le PLO gymnastique

Cette section regroupe 250 adhérents. Créée en 1938, elle a fêté cette année ses 75 ans ! Pour les enfants de 18 mois aux adultes, de nombreuses activités sont organisées : baby-gym, gymnastique artistique, gymnastique acrobatique, gymnastique pour adultes, zumba... Il y en a pour tous les goûts ! Attention, avec la réforme des rythmes scolaires et l'organisation des activités périscolaires que cela entraîne, les créneaux horaires seront réaménagés à la rentrée 2014.
Des stages sont organisés les 10, 11 et 12 mars, de 8h30 à 17h, pour les enfants âgés de 5 à 12 ans. Au programme : gymnastique, trampoline et zumba ●

Renseignements
PLO
04 78 51 34 26

Événement

Alfredo Arias fait escale à Oullins

Dans un concentré de culture argentine acidulée, Alfredo Arias revisite dans sa pièce "Cinelandia", avec humour et décalage, les films populaires des années 50/60 qui ont bercé son enfance. Deux représentations à ne pas manquer au Théâtre de la Renaissance les 18 et 19 février, à 20h.
Alfredo Arias, dont l'univers baroque illumine la vie théâtrale française depuis la fin des années 1960, rend hommage au cinéma argentin des années 1930 jusqu'à 1968. Il fait naître des images souvent nostalgiques mais toujours burlesques en faisant jouer par les trois acteurs-chanteurs, de manière décalée, des scènes de mélos ou de films d'épouvante. Se moquant tendrement de la cinématographie argentine populaire, le spectacle glisse de manière fluide du texte à la chanson. Alejandra Radano, Sandra Guida et Antonio Interlandi passent en continu de la douleur à l'extrême drôlerie. "Les drames sont faits pour les Dieux Grecs, les mélodrames sont pour les argentins" dit un des personnages dans un des nombreux moments de dérision. Quant à Alfredo Arias, présent sur la scène pour présenter ses souvenirs cinématographiques, qu'il bouge un petit doigt ou déplace un pied, il est toujours l'immense acteur burlesque et tragique que l'on connaît ●


© A.Lopez

Renseignements
Théâtre de la Renaissance
04 72 39 74 91

EN BREF

Eins, Zwei, Drei... Nürtingen !

La ville de Nürtingen organise du 31 juillet au 4 août les Journées Européennes de la Jeunesse. Si vous êtes un Oullinois, de 13 à 15 ans, vous pouvez faire partie des 16 invités ! Vous souhaitez participer à ce séjour ? Déposez votre dossier de candidature au Bureau information jeunesse avant le 15 avril.

Renseignements
BIJ
04 72 39 74 73

Incriptions aux activités sportives

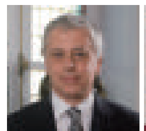
Pour les vacances de février, de nombreuses activités sont proposées aux jeunes de 6 à 14 ans. Vous pouvez découvrir l'intégralité des animations sur le site de la Ville.
Inscriptions:
* au service des sports (parc Chabrières)
- le 18 février 10h-12h et 14h-18h,
- les 21 et 25 février 14h-16h,
* à la piscine
- le 20 février 16h30-18h.

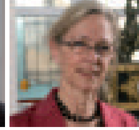
Renseignements
Service des sports
04 37 41 14 07

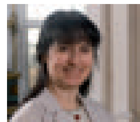
Ouvertures exceptionnelles

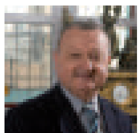
Jusqu'au vendredi 28 février, la piscine ouvrira aux horaires suivants :
- lundi et mardi : 12h-16h15,
- mercredi : 17h-19h30,
- jeudi : 12h-14h45,
- vendredi : 12h-19h30 (3 lignes sont réservées au public de 16h15 à 17h),
- samedi : 14h-18h,
- dimanche : 9h-12h30.

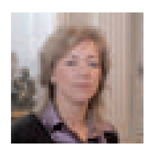
élus socialistes et apparentés


Jean-Louis UBAUD


Joëlle SÉCHAUD


Hélène POMMERUEL


Michel BLANC


Isabelle IGLESIAS

Le nombre d'habitants poursuit sa chute

L'INSEE a communiqué les chiffres officiels de la population pour 2014. Oullins continue de perdre des habitants. Nous nous en inquiétons réellement. En 2012 déjà, Oullins avait perdu 363 habitants en un an ! Aujourd'hui avec 25 257 habitants on constate une baisse globale de 437 habitants de la population légale applicable au 1er janvier 2014.

Ce recul durable, confirmé de surcroît sur plusieurs comptages concernant le nombre d'habitants de la commune représente, pour le maire sortant, un échec personnel d'autant plus cuisant qu'il faisait de l'augmentation de la population une de ses priorités politiques.

Par ailleurs ces résultats s'avèrent fort surprenants quand on observe les communes voisines dont la tendance est inverse : Saint-Genis-Laval, Irigny, Francheville, Tassin, Vernaison ont vu leur population augmenter. Pierre-Bénite et La Mulatière sont demeurées stables. Seule Sainte-Foy-Lès-Lyon, tout comme Oullins, perd des habitants.

En toute logique on devait s'attendre, sur Oullins, à un accroissement de la population. Les constructions y sont effectivement nombreuses, l'arrivée du métro représentait un atout supplémentaire qui aurait dû se faire ressentir dès maintenant sur l'évolution de la population. L'attractivité de la ville si chère au maire sortant n'est donc pas au rendez-vous.

On peut s'interroger cependant : l'augmentation de la population doit-elle être, pour notre ville, une priorité absolue ? La réponse qui s'impose est « non », par contre il s'avère indispensable de maintenir un certain niveau de population afin d'offrir aux Oullinoises et Oullinois des services pérennes. Constater la diminution de la population est fort préoccupant pour l'avenir de notre cité.

Que révèlent précisément les dernières études de l'INSEE sur Oullins ?

- Notre ville compte près de 700 logements vacants,
- Le nombre de personnes par foyer régresse,
- Les familles monoparentales s'accroissent,
- Le nombre de personnes de plus de 75 ans augmente,
- La rotation de la population s'accentue.

Si une priorité s'impose dans l'urgence c'est la lutte contre la vacance des logements. Cette vacance témoigne d'un réel gâchis social alors que de nombreuses familles ont du mal à se loger correctement. C'est par ailleurs un gâchis financier pour la commune qui ne perçoit pas de taxe d'habitation sur ces logements restés vides. C'est enfin, un gâchis économique pour les commerces de proximité qui ont moins de clients potentiels. Des moyens existent cependant pour inciter, encourager, au besoin contraindre les propriétaires à remettre ces logements sur le marché. Une commune comme la nôtre se doit d'être moteur et se montrer très volontariste en ce domaine.

Le manque de diversité dans l'offre du logement présente sur Oullins un autre problème. On constate un réel déficit de logements locatifs, de logements sociaux ; un manque de logements intergénérationnels ou destinés aux étudiants. Quand à l'action sur les économies d'énergie qui permettrait une réduction des charges, elle est à ce jour inexistante !

Stopper la chute continue du nombre d'habitants à Oullins est un enjeu essentiel pour l'avenir de la commune

élu Europe-Écologie Les Verts et apparentés


Michel RONZY

Chronique d'hospitalité

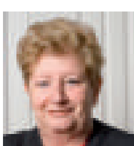
Au bout de la rue Dubois Crancé, 148 personnes la plupart d'origine albanaise, ont trouvé un toit, de la chaleur, de l'eau pour poser enfin leur vie de demandeur d'asile. Il y a là, depuis 2 mois, 28 familles avec leurs enfants. Les plus petits sont accueillis par l'École du Voyage, 2 classes primaires et une de collège ont été ouvertes.

L'équipe de Forum Réfugiés accompagne : logistique, démarches, dossiers… Elle tente de donner sens à l'attente.

Et puis, réconfortant ballet, passent celles et ceux qui viennent apporter leurs soutiens divers, nombreux, constants, discrets. Nous sommes 150 au sein du Collectif !

Un air de solidarité court sur le terrain vague

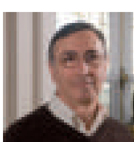
élue communiste


Jasmine CASTEL

Nouveaux rythmes, nouveaux moyens

À la rentrée 2014, la réforme des rythmes scolaires entrera en vigueur dans notre ville. Bien que mal préparée par l'État, la prochaine équipe municipale devra la mettre en place en respectant au mieux le rythme des enfants et leur égal accès aux activités périscolaires. Cela sous-entend que toutes les écoles aient des moyens humains et matériels suffisants, notamment avec la présence d'équipes d'animation et d'éducation qualifiées et renforcées. Des moyens qui devront être plus importants dans les écoles excentrées (Le Golf, Cité Ampère, La Glacière…) car n'étant pas à proximité d'équipements municipaux ou de locaux associatifs

élu Lutte Ouvrière


Jean-Luc RENAULT

De quoi attiser la colère

Le maire se félicite de sa gestion : les impôts locaux montent, mais ce n'est pas de sa faute ! Les dotations d'État diminuent, mais ce n'est pas de sa faute ! Des emprunts pourris ont été faits (toujours pas de sa faute). Les nouveaux emprunts coûtent plus cher (même refrain). Il n'a pas manifesté d'opposition au « pacte de responsabilité » de Hollande qui prévoit 30 milliards de cadeaux au patronat, compensés par une réduction des dotations d'État aux collectivités. La situation financière de la commune va empirer. Cela sonnera la fin de certaines subventions. Tout ce que les services publics n'assureront plus, il faudra le payer. Pour les travailleurs, ce n'est pas un cadeau, mais de nouveaux sacrifices

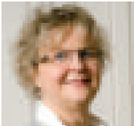
MAJORITÉ MUNICIPALE

Groupe "Oullins ensemble"



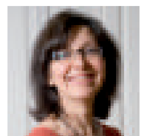


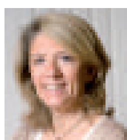
François-Noël BUFFET, Gilles LAVACHE, Philippe LOCATELLI



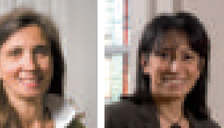


Christine CHALAND, Christian AMBARD, Louis PROTON

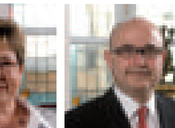




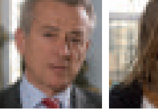
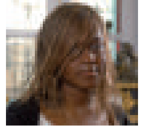
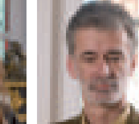
Marie-Laure GUIRADO, Georges TRANCHARD, Clotilde POUZERGUE

Jean-Pierre SCAPPATICCI, Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER, Faten MAZIGH

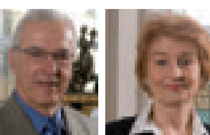
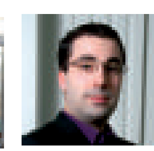


Michel TERROT, Marcelle GIMENEZ, Marc FILIU

Bruno GENTILINI, Bazimika TUZOLANA MONTET, Philippe SOUCHON

Adrienne DEGRANGE, Gilbert MOREL, Nadine CORELLA

Hubert BLAIN, Huguette JOURDAIN, Clément DELORME



Franck COTTET, Emmanuel PERNIN

Oullins plus sûre

Les Oullinois qui participent régulièrement aux réunions de présentation du réaménagement de l'Yzeron et des voiries attenantes l'ont bien compris : ce projet, s'il améliore esthétiquement les abords de la rivière et rend cet espace aux promeneurs, apporte aussi de vraies avancées en termes de sécurité.

En effet, le réaménagement du cours d'eau lui-même protègera les riverains des crues trentennales (comme celle de 2003) et centennales, et contribuera à redonner un fonctionnement plus naturel à la rivière. La transformation la plus marquante de l'Yzeron aura lieu en plein cœur de ville, par la suppression du lit en béton et l'aménagement de sentiers sur les rives. La cunette en béton, créée sur le fond de la rivière à Oullins pour sa partie aval dans les années 1900 et prolongée dans les années 60 jusqu'au pont Blanc, visait alors principalement à faciliter les écoulements des eaux usées, l'assainissement étant peu développé. L'aménagement n'avait pas d'autre utilité et ne prévenait pas le passage des crues.

Dans le cadre du projet de réaménagement de l'Yzeron, cette cunette, pauvre en biodiversité et dont les berges sont envahies par la « renouée du Japon » (une espèce végétale invasive) sera entièrement supprimée entre le pont d'Oullins et le centre commercial en amont du pont Blanc, soit sur une longueur de près d'un kilomètre. Le lit artificiel sera remplacé par un fond de galets et de graviers.

L'espace dévolu au cours d'eau sera élargi, en particulier au niveau des balmes de la Cadière. Les rives seront restaurées et végétalisées et renoueront ainsi avec la biodiversité. Dans les secteurs trop contraints, des murets de protection seront édifiés, en particulier sur le site des Célestins où des gabions viendront renforcer les berges. Le lit sera élargi au niveau du quartier et du stade du Merlo, et les obstacles à l'écoulement des crues supprimés alors que le collecteur d'eaux pluviales a été doublé cet été.

Côté passerelles, le projet prévoit la reconstruction et le rehaussement des passerelles de la cité de l'Yzeronne, de la rue Lionel Terray et du parc Chabrières. Le long du Boulevard de l'Yzeron, une partie du parking sera supprimée au profit du lit de la rivière, laissant place à une zone agréable au bord de l'eau. La circulation sera également revue pour apporter plus de tranquillité et de sécurité aux riverains, notamment grâce à des voies réservées aux modes doux. Piétons et cyclistes seront les premiers bénéficiaires de ces travaux.

Enfin, l'élargissement du cours d'eau permettra d'ouvrir des chemins rustiques sur les rives submersibles. Ceux-ci inviteront à la promenade au bord de l'eau, dans une ambiance urbaine plus apaisée. Tous ces aménagements offriront des accès à la rivière plus sécurisés et plus agréables, avec la création sur plusieurs secteurs, de promenades, chemins et lieux de détente.

La protection des biens et des personnes dans cet espace n'est pas oubliée puisque le système de vidéoprotection de la ville comporte des caméras dans le secteur, notamment au pont Blanc et au pont d'Oullins. Notre système de vidéoprotection est en effet désormais complet et opérationnel puisque la deuxième tranche de 18 caméras vient d'être installée complétant ainsi les 11 premières réparties sur l'ensemble de la commune.

Ce dispositif est toujours placé sous l'égide d'un comité d'éthique et d'évaluation qui veille au respect des libertés individuelles de chacun et ses 29 caméras sont aujourd'hui toutes reliées au centre de supervision urbaine hébergé au Centre de la Renaissance.

La vidéoprotection a fait ses preuves et constitue, avec d'autres, un outil utile aux politiques de sécurité. Selon un rapport de l'Inspection générale de l'administration qui analyse les statistiques de la délinquance sur la période 2000-2008, les agressions, en hausse constante ces dernières années, progressent deux fois moins vite dans les villes équipées de caméras. Le résultat est encore plus spectaculaire dans les communes de moins de 50 000 habitants : + 50 % sans caméra et + 3 % seulement avec.

Nous sommes très satisfaits de constater que ces statistiques se vérifient à Oullins puisque la délinquance y a baissé de - 8 % en 2013 alors qu'elle augmentait de + 5 % dans l'agglomération. Nous nous réjouissons également que notre système ait déjà permis aux forces de l'ordre de résoudre plusieurs affaires

OULLINS PRATIQUE

CULTURE

MÉMO

Jeunesse

5 et 19 février · 10h30
Heure du conte
Pour les 2/4 ans

5 février · 10h
Atelier de création d'une BD en ligne
À partir de 10 ans (sur inscription)

12 et 26 février · 10h30
Heure du conte
À partir de 4 ans

15 février · 10h30
Samedi des tout-petits
(sur inscription)

19 février · 14h
Atelier de création d'une BD en ligne
À partir de 10 ans (sur inscription)

19 février · 17h
Ciné Mioches
Dinotasia
À partir de 7 ans

22 février · 14h
Conte musical pour petits et grands
« Les pêcheurs de corail »

26 février · 10h30
Heure du conte
Dès 4 ans

26 février · 17h
Heure du conte
Dès 3 ans
Mémo Montlouis

Adultes

4 février · 19h30
Textes à Dire
« Bernhard, Juli, Heinrich et les autres » - Cie Artoupan

15 février · 15h
Ciné Club
Jiburo de Lee Jung-Hyang

THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE

4 février · 20h
The need for cosmos

6 et 7 février · 20h
An old monk

12 et 13 février · 20h
Silk and salt melodies

18 et 19 février · 20h
Cinelandia

25 et 26 février · 20h
Le cabaret lunaire

CLACSON

15 février · 20h30
Liminanas + Magnetix

21 février · 20h30
Crystal Stilts + Abschaum

22 février · 20h
Tremplin Démons d'or

DIVERS

CITOYENNETÉ

6 février · 19h
Conseil municipal
Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

SPORT

8 février
Tournoi foot en salle U8-U9 (Cascol foot)
Gymnase Maurice Herzog

9 février
Tournoi foot en salle U6-U7 (Cascol foot)
Gymnase Maurice Herzog

DIVERS

4 février · 14h30-16h30 et 17h-19h
Atelier de bricolage
Les Compagnons bâtisseurs
49 rue Pierre Sémard

4 février · 14h-19h
Portes ouvertes Oullins Micro Informatique
93 rue de la République

4 février · 15h
Dégustation crêpes pour les nouveaux Oullinois (AVF)
Maison des sociétés

4 février · 19h30
Soirée jeux
École de la Glacière

Du 6 au 18 février
Peintures de Danièle Plasse et sculptures de Nicole Dufour
Local Oullins Centre-ville
106 Grande rue

7 février · 18h
Loto du Collège La Clavelière
Salle du restaurant du collège

8 février · 10h
Matinée dansante (FNACA)
Salle des fêtes

11 février · 20h-22h
Assistants maternels : mode d'emploi
PPE Bussière

19 février · 19h
Papy Princess et autres Sans doutes
Nouveaux ateliers de la Danse
162 Grande rue

20 et 21 février
Congrès départemental des Anciens Combattants (FNACA)
Salle du Caveau, salle Collovray gymnase Maurice Herzog et au théâtre de la Renaissance

21 février · 19h
Jardiner sans pesticide, c'est possible
Hôtel de Ville

22 février · 9h-12h
Portes ouvertes de la Cité scolaire du parc Chabrières

22 février · 9h-13h
Portes ouvertes du lycée Jacquard

26 février · 14h30-16h30
Information sur le diabète de type 2
Maison des Sociétés

HÔTEL DE VILLE
Place Roger-Salengro - BP 87
69923 OULLINS Cedex
tél. 04 72 39 73 13
fax 04 78 50 81 78
www.ville-oullins.fr
contact@ville-oullins.fr

Horaires d'ouverture au public :
lundi : 10h - 12h30 / 13h30 - 16h30
du mardi au vendredi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 16h30
Permanences État civil :
jeudi : 12h30 - 13h30 / 16h30 - 18h
vendredi : 12h30 - 13h30
samedi : 9h - 12h

n° vert : 0800 013 477
n° vert propreté : 0800 717 888

LA MÉMO - 8 rue de la République
tél. 04 26 04 11 71

ANNEXE MONTLOUIS (bibliothèque)
39 boulevard Général De Gaulle
tél. 04 78 51 60 17

PISCINE MUNICIPALE - 44, Grande rue
tél. : 04 72 66 12 40

POLICE MUNICIPALE : 04 37 20 12 00

PERMANENCES OUVERTES AU PUBLIC
Maison des Sociétés, 37 rue Raspail

Impôts (uniquement en avril, mai, juin, septembre, octobre et novembre)
le 1er mercredi du mois de 9h à 11h

Aide aux victimes
le 2e mercredi du mois de 14h à 16h30

Conciliateur
2e et 3e lundi du mois de 13h30 à 17h

CICAS (Retraites)
les 1er et 3e jeudis du mois de 9h à 12h et de 13h à 16h30
Sur rendez-vous au 0820 200 189

CRAM (Retraites)
tous les jeudis de 9h à 12h et de 13h à 16h

Avocat-conseil
tous les vendredis de 10h45 à 12h15

Boutique de droit (Amély)
tous les vendredis de 13h30 à 17h30
Sur rendez-vous au 04 78 51 59 28

ENCOMBRANTS
Service voirie et cadre de vie, tél. 04 72 39 73 13

Déchèterie de Pierre-Bénite
chemin de la Gravière
tél. 04 72 39 21 87

Déchèterie de Francheville
Z.I de Taffignon, 29, route de la gare
tél. 04 78 59 04 32

CIMETIÈRE - 96, rue du Perron
tél. 04 72 39 73 18
Ouvert tous les jours de 8h à 18h

PERMANENCES
M. Michel TERROT - Député du Rhône
8, rue Victor Hugo
69600 OULLINS
tél. 04 78 50 50 50

M. François-Noël BUFFET - Sénateur du Rhône
57 rue Edouard Herriot
69002 LYON
tél. 04 72 39 36 00 - fax 04 72 39 36 39

M. Jean-Louis UBAUD - Conseiller Général
Hôtel du département
29-31 cours de la Liberté
69483 LYON Cedex 3
tél. 04 72 61 74 33



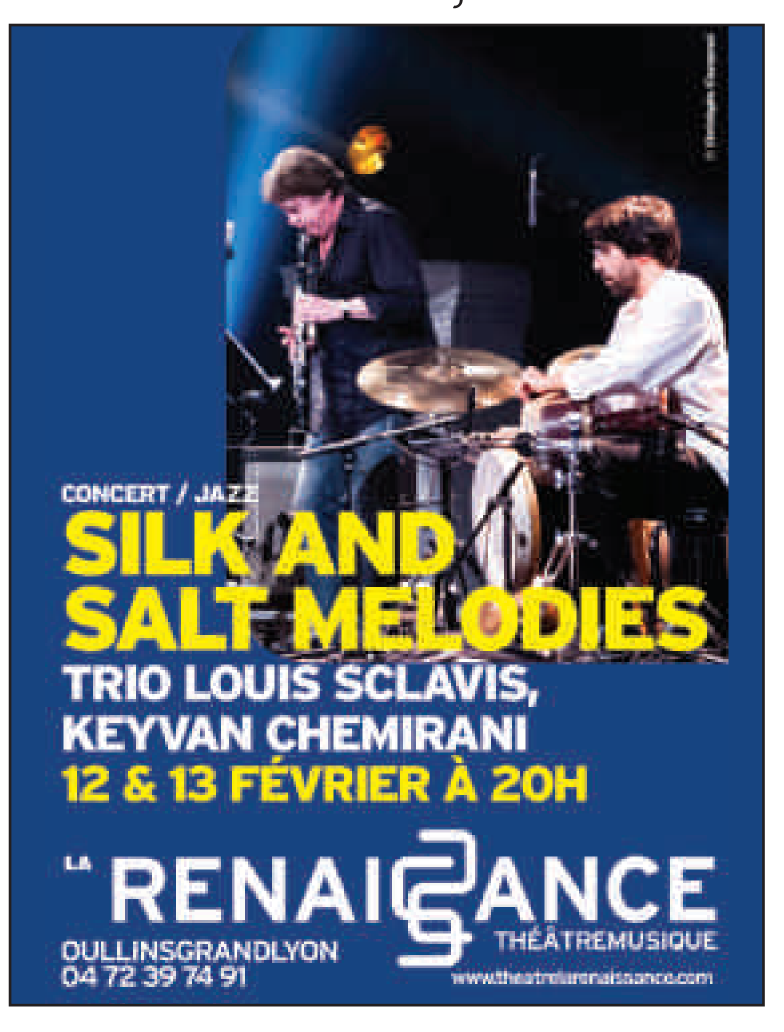


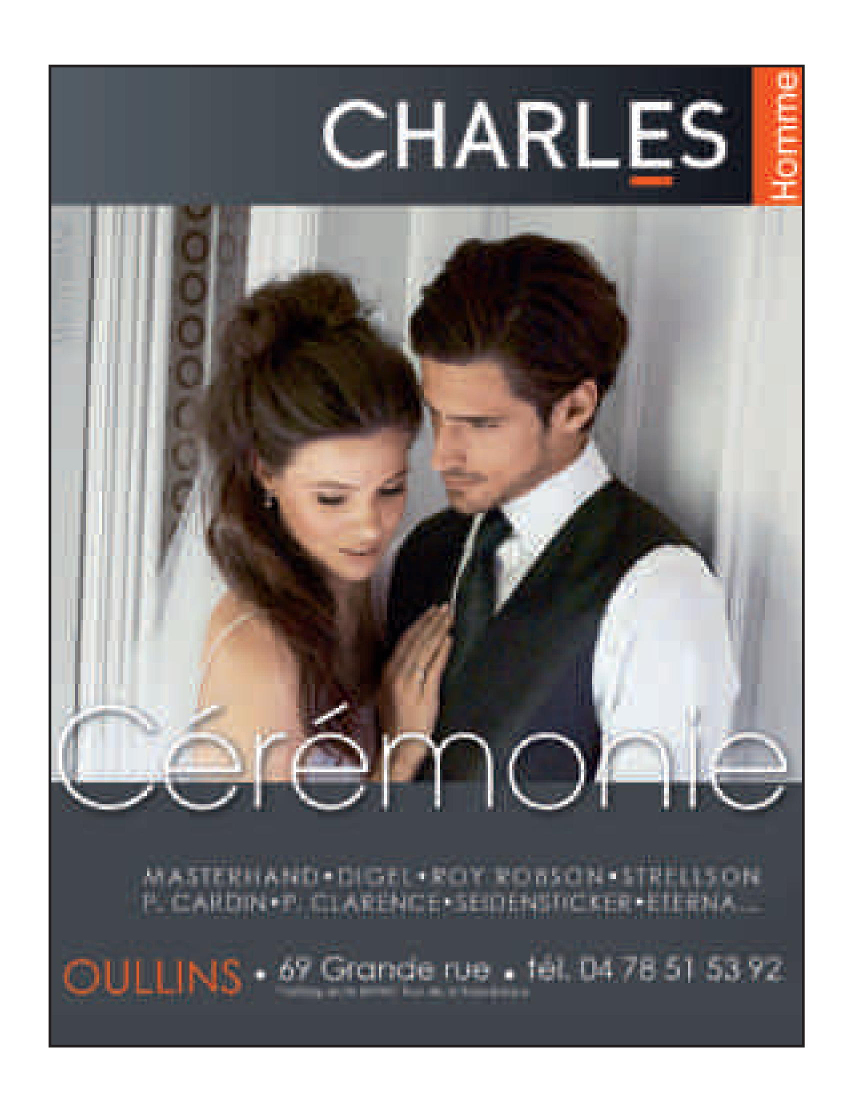


Si vous lisez cet encart vos futurs clients le font aussi !

+d'infos : Service Communication 04 72 39 73 13 - contact@ville-oullins.fr







CHARLES
Homme
Cérémonie
MASTERHAND • DIGEL • ROY ROBSON • STRELLSON
P. CARDIN • P. CLARENCE • SEIDENSTICKER • ETERNA...
OULLINS • 69 Grande rue • tél. 04 78 51 53 92



NEW LOOK 87
OUVERTURE LE 19 FÉVRIER
SPORTSWEAR
87 | 78
HOMMES
KAPORAL
ELEVEN PARIS
HILFIGER DENIM
BOUTIQUE SPORTSWEAR HOMMES
(QUATRE VINGT SEPT)
87 Grande Rue - 69600 Oullins
Tél. 04 78 51 32 38